

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Paul, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-03 du 7 mars 2024

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNÉE 2024

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

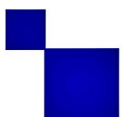
#### après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le soutien financier de l'État dans le cadre du Fonds vert pour les projets suivants :

- Marché global de performance énergétique (MGPE) pour la rénovation énergétique globale d'un collège : collège Albert Camus à Rosny-sous-Bois,
- 2 opérations de rénovation et travaux induits de collèges : collège Évariste Galois à Épinay-sur-Seine et collège Antoine de Lavoisier à Pantin ;
- 2 opérations de rénovation de l'éclairage public sur des opérations d'aménagement : RD14 (avenue Michelet à Saint-Ouen) et RD901 (avenue Victor Hugo à Aubervilliers),
- 2 opérations plan Canopée : RD115 (avenue Henri Barbusse à Bobigny et avenue du Général Leclerc à Pantin) et RD41 (boulevard Michelet à Noisy-le-Sec).

- APPROUVE les plans prévisionnels de financement des projets suivants :

Projets	Estimation coût HT	Subvention sollicitée au titre du Fonds vert	Taux de financement vert demandé	Montant à la charge du Département
Marché global de performance pour la rénovation énergétique d'un collège : Collège Albert Camus - Rosny-sous-Bois	18 178 000 €	14 542 400 €	80%	3 635 600 €



Opération de rénovation extension du Collège Évariste Galois - Epinay	14 732 482 €	11 785 986 €	80%	2 946 496 €
Opération de rénovation extension du collège Antoine de Lavoisier - Pantin	15 569 110 €	12 455 288 €	80%	3 113 822 €
Rénovation de l'éclairage public d'une opération d'aménagement : Réaménagement de l'avenue Michel (RD14) – Saint-Ouen	674 559 €	539 647 €	80%	134 912 €
Rénovation de l'éclairage public d'une opération d'aménagement : Aubervilliers - Avenue Victor Hugo (RD901)	245 690 €	196 552 €	80%	49 138 €
Plan Canopée - Opération : Amélioration de la Canopée par la création d'un nouvel alignement et aménager des abords sur l'avenue Henri Barbusse à Bobigny et l'avenue du Général Leclerc à Pantin (RD115)	660 000 €	396 000 €	60%	264 000 €
Plan Canopée - Opération : Amélioration de la Canopée par la création d'un alignement en fosse de Stockholm continue sur le boulevard Michelet à Noisy-le-Sec (RD41)	3 000 000 €	1 800 000 €	60%	1 200 000 €

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer tous les documents relatifs au dispositif de financement « Fonds vert ».

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240307-2024\_03\_07\_004-DE

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*